

Infolettre APPSQ # 013

Bonjour,

1er Congrès APPSQ - De la théorie à la pratique

L'APPSQ est fière d'annoncer le tenue de son tout premier congrès qui aura lieu à l'**Espace Sahwinigan** les 27, 28 et 29 avril 2017.

Lors de cet événement, nous allons vous présenter, entre autres choses, six grandes conférences avec unités de formation continue (UFC). Voici un aperçu de la programmation:

Cas cliniques en pédiatrie

Mise à jour du traitement pharmacologique de l'insuffisance cardiaque avec fraction d'éjection diminuée

Nouveautés pharmacologiques

Les thérapies orales en oncologie: L'essentiel que le pharmacien communautaire doit savoir!

Par ailleurs, vous allez assister en primeur à la grande conférence intitulée ***Être professionnel de la santé à l'ère des likes***, présentée par **Olivier Bernard** et **Dr Alain Vadeboncoeur**.

Aussi, nous pensons qu'il est important de discuter ouvertement des différentes réalités en pharmacie communautaire et de notre vision du future. Pour cela, nous avons invité des pharmaciens qui ont des expériences professionnelles diversifiées pour former un panel. Ensemble, nous allons discuter sous le thème "***La pharmacie communautaire: les différents modèles et leur place dans le développement de la profession***".

De plus, des pharmaciens ayant acquis des compétences et de la notoriété dans leur domaine présenteront lors de divers ateliers et conférences : **Mr Jean Bourcier, Mme Christiane Mayer, Mme Marie-**

Line

Renaud.

Visitez notre site web pour la programmation complète:

<https://appsq.org/congres-appsq-2017/>

L'inscription au congrès est maintenant ouverte et vous bénéficiez d'un tarif préférentiel en tant que membre de l'APPSQ. Aussi le tarif d'inscription sera à rabais pour ceux et celles qui s'inscrivent avant le 28 février 2017.

Nous vous attendons en grand nombre à ce premier événement qui sera riche en contenu et discussions.

De plus, vous pouvez en profiter pour découvrir la merveilleuse ville de Shawinigan au printemps!

Renouvellement de votre inscription pour l'année 2017

Puisque l'inscription à l'APPSQ est désormais sur une base de 12 mois, certains d'entre vous avez reçu un courriel pour vous aviser de renouveler votre adhésion pour l'année 2017. En effet, un mois de renouvellement a été attribué selon le mois de votre première inscription. Vous avez jusqu'à la fin du mois attribué pour confirmer le renouvellement de l'adhésion. Pour ce faire, accédez à la *zone membre* <https://appsq.org/login/> puis accédez à la *zone membre - formulaire de renouvellement d'inscription*: <https://appsq.org/zone-membres/renouvellement/>

Crise des stages en milieu universitaire

Plusieurs publications récentes nous confirment que nombreux sont les pharmaciens communautaires qui ressentent une incapacité à accueillir des étudiants en stages cliniques.

L'APPSQ constate également que les conditions actuelles de travail en pharmacie communautaire permettent difficilement d'ajouter des tâches bénévoles à une charge de travail grandissante, avec des ressources limitées, voire diminuées. Dans cette optique, nous constatons que les pharmaciens se voient obligés de faire des choix difficiles qui vont aller jusqu'à limiter ou même annuler les engagements futurs d'enseignement clinique envers les facultés universitaires. C'est d'ailleurs une tendance qui s'accroît depuis les deux à trois dernières années.

L'APPSQ souhaite de tout cœur que la crise actuelle en pharmacie communautaire trouve une résolution rapide, pour le bénéfice des patients et de toutes les parties prenantes. Seulement à ce moment-là pouvons-nous espérer sortir de ce climat d'incertitude qui incite à la suspension d'activités cliniques qui ne figurent pas dans la charge de travail conventionnelle, tel que l'accueil d'étudiants universitaires en stage.

Liste d'envoi de l'AQPP - pour tous les pharmaciens salariés

L'AQPP réitère sa demande aux pharmaciens salariés de s'inscrire auprès d'eux afin de recevoir de l'information pratique et des mises à jour sur les grands dossiers touchant la profession. L'APPSQ vous encourage vivement à le faire. La circulation de l'information entre pharmaciens (propriétaires et salariés) est un enjeu important.

Pour vous inscrire à la liste d'envoi de l'AQPP, vous devez envoyer un courriel à communications@aqpp.qc.ca en mentionnant: • Nom complet • Adresse courriel • Lieu de travail principal (nom et adresse de la pharmacie) • Numéro de téléphone

Les informations vont demeurer confidentielles.

Importance de la présence de documents de *Politiques et*

procédures dans votre milieu de travail

De récents articles dans les journaux nous rappellent les risques associés au surdosage au méthotrexate, mais également la responsabilité professionnelle du pharmacien.

<http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201701/12/01-5059108-preparation-erronee-dun-medicament-doses-fatales.php>

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1011138/pharmaciens-drummondville-poursuite-methotrexate-celidor-theroux-thanh-thien-truong>

http://plus.lapresse.ca/screens/1fa85451-a2e0-4b02-82d4-8f6ce7d45c78%7C_0.html

<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/yves-boisvert/201701/27/01-5063974-desole-davoir-tue-votre-epoux.php>

Nous vous invitons à lire la réponse de Me Fernet à cette chronique : <http://www.professionsante.ca/pharmaciens/opinions/mort-au-rabais-reponse-a-la-chronique-dyves-boisvert-37102>

Ceci est pour nous l'occasion de vous rappeler l'importance d'avoir des politiques et procédures, tel qu'exigé dans nos *Standards de pratique* (http://www.opq.org/doc/media/290_38_fr-ca_0_standards_pratique_vf.pdf, voir l'énoncé 4.6 à la page 31).

Que vous ayez de la DVCC ou non dans votre milieu de pratique, voici quelques questions importantes que vous pouvez vous poser:

Savez-vous si votre milieu a des politiques et procédures? Les avez-vous lu et les avez-vous signées? Le personnel technique les a-t-il lu et les a-t-il signées? Sont-elles adaptées à votre milieu et mises à jour selon des intervalles jugés appropriés?

Si vous ne connaissez pas la réponse à ces questions, en cas de problème vous vous exposez à de la négligence. Si vous pensez qu'en tant que salarié cela n'est pas votre responsabilité, détrompez-vous. En tant que

pharmacien vous portez la responsabilité de ce qui se passe dans la pharmacie pendant que vous exercez.

Renseignez-vous auprès des pharmaciens propriétaires ou pharmaciens-chefs dans votre milieu!

-

Merci pour votre support continu et au plaisir de vous rencontrer à notre congrès en avril!

Azadeh Keschani

Directrice générale et secrétaire

APPSQ

Notre profession, notre fierté.

